

## INTRODUCTION

Des images contradictoires circulent sur l'artisanat : les organisations représentatives de ce groupe insistent sur les performances économiques générées par ce secteur : avec ses 920 000 entreprises, réunissant plus de trois millions d'actifs, l'artisanat serait la « première entreprise de France », secteur dynamique producteur de richesse et créateur d'emplois. Cette communication institutionnelle donne à voir une sorte d'image inversée de la figure de l'artisan véhiculée par le sens commun. Dans la solitude de son atelier, guidé par son éthique professionnelle qui est celle du travail bien fait, l'artisan œuvrerait consciencieusement quoi qu'il lui en coûte comme effort, récompensé par la fierté de s'être ainsi approprié l'objet de son travail, plus que par l'échange marchand qui le séparera du produit de son œuvre. Que sait-on aujourd'hui de l'artisanat ? Entre petit entrepreneur et travailleur manuel solitaire, comment caractériser l'artisan d'aujourd'hui ? Quelle trajectoire a-t-il suivi avant de s'installer à son compte ?

### **L'ANGLE-MORT DES « CLASSES MOYENNES »**

Ces questions méritent d'autant plus d'être posées que les artisans constituent un angle-mort de ce que l'on peut appeler les « classes moyennes ». Le niveau intermédiaire de la stratification sociale a en effet surtout été enquêté à travers des groupes professionnels issus des « classes moyennes cultivées » ; il existe une littérature abondante sur les enseignants, les éducateurs ou les infirmiers qui, situés au « milieu » de la hiérarchie sociale, cumulent plus de capitaux culturels que de capitaux économiques. Les chercheurs s'intéressent donc davantage à ce que l'on appelle la « nouvelle classe moyenne », par opposition à ce qui serait l'« ancienne classe moyenne », ou la « petite bourgeoisie en déclin », c'est-à-dire des petits indépendants dont le revenu est avant tout fondé sur le volume de leur activité de travail non salarié.

Dans son récent état de l'art sur le patronat, Michel Offerlé constate également la faible bibliographie portant sur les groupes sociaux qui doivent à leur capital économique la position qu'ils occupent dans la structure sociale. Les chercheurs en

sciences sociales seraient portés, « malgré les principes de la neutralité axiologique qui fondent leur légitimité, à travailler sur les groupes avec lesquels ils partagent des affinités et des proximités<sup>1</sup> ». L'historienne Claire Zalc fait le même constat lorsqu'elle se penche sur la maigre bibliographie consacrée aux petits commerçants : la boutique représenterait les principes moraux d'une France des classes moyennes qui aurait connu son apogée au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les intellectuels porteraient une méfiance à l'égard des « petits indépendants » toujours soupçonnés d'entretenir une attirance pour les mouvements fascistes et réactionnaires<sup>2</sup>. Cette recherche entend donc participer à actualiser les connaissances sur les classes moyennes dans leur diversité, à travers le groupe des artisans en particulier<sup>3</sup>, afin qu'ils ne soient plus ni noyés dans un vaste ensemble constitué essentiellement des classes moyennes salariées<sup>4</sup>, ni perdus parmi l'élite économique<sup>5</sup>.

En termes de mobilité, l'accès aux classes moyennes a surtout été analysé par le vecteur de l'école. La sociologie s'est en effet le plus souvent intéressée à l'ascension professionnelle et sociale des classes populaires par l'institution scolaire, pour l'accès à un emploi de cadre. Or, il existe une seconde voie de promotion des classes populaires, c'est celle de l'indépendance. Nonna Mayer juge même qu'il s'agit de la principale filière de promotion ouvrière puisque les ouvriers devenus petits commerçants ou artisans entre 1965 et 1970 étaient plus nombreux que les ouvriers devenus techniciens ou cadres<sup>6</sup>. La mise à son compte offre effectivement les attributs d'une mobilité sociale ascendante pour les ouvriers : si l'on considère que la place occupée dans la stratification sociale est déterminée par la position hiérarchique occupée dans le système productif (statut et fonction), le degré de prestige du travail exercé (associé à la nature des tâches) et enfin le niveau de revenu disponible (revenu et mode de vie<sup>7</sup>), on peut affirmer que l'accès à l'indépendance constitue bien un déplacement qui offre aux ouvriers un bénéfice dans ces trois caractéristiques objectives. En devenant

1. OFFERLÉ M., *Sociologie des organisations patronales*, Paris, La Découverte, 2009, p. 3.

2. ZALC C., *Melting Shops, une histoire des commerçants étrangers en France*, Éditions Perrin, 2010.

3. Si Serge Bosc prend en compte les artisans dans son panorama des classes moyennes, il se réfère aux travaux publiés au début des années 1980. Cf. notamment BOSC S., *Sociologie des classes moyennes*, Paris, La Découverte, 2008.

4. « Les classes moyennes à la dérive » dont parle Louis Chauvel sont avant tout les franges salariées des classes moyennes. Cf. CHAUVEL L., *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Le Seuil, 2006.

5. Ainsi le riche ouvrage collectif *Le retour des classes sociales*, dirigé par Paul Bouffartigue, propose notamment un panorama des différents groupes sociaux qui va des « ouvriers » à « la grande bourgeoisie » en passant par les « employés », « le salariat intermédiaire » et « les dirigeants économiques », mais rien de spécifique au groupe des artisans. Cf. BOUFFARTIGUE P. (dir.), *Le retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits*, Paris, La Dispute, 2004.

6. MAYER N., « Une filière de mobilité ouvrière : l'accès à la petite entreprise artisanale et commerciale », *Revue française de sociologie*, n° 18, 1977, p. 29.

7. Les critères indiqués entre parenthèses correspondent aux trois indicateurs définissant les classes (moyennes) : cf. BOSC S., *op. cit.*, p. 29-32.

leurs propres patrons, ils quittent la position subordonnée qu'ils occupaient dans leur statut précédent. La maîtrise de l'ensemble du procès de fabrication associée à l'entière gestion de l'entreprise confère indéniablement aux ouvriers promus indépendants un prestige supplémentaire. Enfin, leur nouveau statut leur offre un niveau de revenu supérieur à leur salaire précédent<sup>8</sup> (et souvent un enrichissement de leur patrimoine). C'est le mode d'accès au statut d'artisan qu'il s'agira d'interroger ici. L'indépendance artisanale répond-elle toujours à un désir de promotion sociale ? Comment caractériser le sens des déplacements sociaux des individus qui deviennent artisans aujourd'hui ?

En dehors des agriculteurs étudiés par la sociologie rurale, les indépendants ont fait l'objet de peu de recherches<sup>9</sup>. Les artisans, pour leur part, ont été très rarement étudiés. Des recherches manquent en particulier sur le fonctionnement institutionnel de leurs instances de représentation, l'organisation du travail à l'intérieur des ateliers et les modes d'accès au statut d'artisan. Les rares recherches portant sur l'artisanat remontent aux années 1970-1980. Parmi ces travaux fondateurs, on peut citer ceux de Christine Jaeger qui a consacré sa thèse à l'artisanat en s'appuyant sur des données détaillées dans trois métiers (la mécanique agricole, la radiotélévision et la maçonnerie<sup>10</sup>). Mais c'est Bernard Zarca qui a produit la recherche la plus complète sur le groupe des artisans ; sa thèse<sup>11</sup> témoigne d'un travail considérable, s'appuyant sur des données historiques, statistiques et ethnographiques. Depuis, aucune recherche sociologique d'envergure n'a été réalisée sur le groupe dans son ensemble. Seuls quelques métiers ont fait l'objet d'enquêtes récentes, comme les boulangers<sup>12</sup>, les réparateurs automobiles<sup>13</sup>, les tourneurs et tabletiers sur bois<sup>14</sup> ou encore

8. Sans compter les revenus du patrimoine, le revenu mensuel après impôts et prestations sociales des ménages « artisans » (correspondant à la catégorie socioprofessionnelle 21 de l'INSEE) s'élève en moyenne à 2 937 euros, quand les ouvriers qualifiés de l'artisanat perçoivent 2 186 euros. (Source : INSEE, Enquête revenus fiscaux, 2003.)

9. Les récents travaux de Céline Bessière et de Sybille Gollac sur les indépendants, à la croisée d'une sociologie de la famille et des mobilités sociales, participent cependant à pallier ce manque en caractérisant la position occupée par ces non-salariés. Cf. notamment BESSIÈRE C. et GOLLAC S., 2010, « Les transferts économiques dans la reproduction sociale : le cas des familles d'indépendants », *Idées*, n° 162, p. 22-32.

10. JAEGER C., *Artisanat et capitalisme*, thèse de doctorat d'État, sciences économiques, Reims, 1978, publiée ensuite sous le titre *Artisanat et capitalisme, l'envers de la roue de l'histoire*, Paris, Payot, 1982.

11. ZARCA B., *Survivance ou transformation de l'artisanat dans la France d'aujourd'hui*, thèse de doctorat d'État, sociologie, Institut d'études politiques, Paris, 1983, publiée sous le titre *L'artisanat français, du métier traditionnel au groupe social*, Paris, Economica, 1986.

12. SCALA-RIONDET N., *Des formations aux professions dans un secteur artisanal : la boulangerie*, thèse de doctorat, sociologie, université Paris 8, 2006.

13. BENSOUSSAN V., *Les artisans réparateurs d'automobiles. Entreprises et lignées familiales : histoire et perspectives d'avenir*, thèse de doctorat, sociologie, université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2000.

14. SCHWINT D., *Le savoir artisan de fabrication et le modèle de la mètis : exemple des tourneurs et tabletiers sur bois du Jura*, thèse de doctorat, sociologie, université de Poitiers, 1999.

les modistes<sup>15</sup>. Si ces observations détaillées sont riches et permettent de rendre visibles certaines caractéristiques que l'on retrouve ailleurs, un nouvel état des lieux s'impose sur le groupe des artisans dans son ensemble.

D'autres disciplines se sont cependant récemment penchées sur les petits indépendants. On retiendra ainsi, parmi les travaux d'historiens, ceux de Claire Zalc, qui portent particulièrement sur les petits commerçants étrangers<sup>16</sup>, et ceux de Cédric Perrin qui étudient l'histoire économique des artisans<sup>17</sup>. S'ils apportent un éclairage pertinent sur le groupe des petits indépendants, voire plus spécifiquement des artisans, leurs investigations ne se prolongent cependant pas au-delà des années 1970, moment où la sociologie a cessé de prendre ce groupe pour objet de recherche.

Ce sont surtout les sciences de gestion, et dans une moindre mesure les sciences économiques, qui s'emparent aujourd'hui de l'artisanat dans son ensemble, c'est-à-dire sans porter leur attention sur des métiers en particulier<sup>18</sup>. Or il est nécessaire de noter la spécificité de cette discipline qu'est la gestion et, par là même, la singularité de son approche. L'enseignement supérieur de gestion, qui s'est institutionnalisé en France dans les années 1960-1970, a été créé pour moderniser l'économie ; il s'agissait de former les cadres et dirigeants dont l'économie avait besoin. Alors que ses savoirs sont conçus par des praticiens, la discipline cherche une reconnaissance à la fois académique et entrepreneuriale en poursuivant l'objectif de mieux gérer les entreprises et les organisations<sup>19</sup>. La gestion offre donc des formations directement utilisables sur le marché du travail. Au-delà de la proximité historique, et toujours très active, de l'enseignement supérieur de gestion avec le monde de l'entreprise, il existe aujourd'hui plus particulièrement une perméabilité entre les sciences de gestion (à l'université) et l'artisanat (ou plutôt ses représentants officiels). Des initiatives institutionnelles visent un apport mutuel dans ce rapprochement. D'un côté, les représentants de l'artisanat cherchent une aide à la modernisation des entreprises : autour des thématiques de l'« entrepreneuriat » et du « repreneuriat », la gestion les accompagne dans cette voie tout en offrant une caution scientifique à leurs mots d'ordre. De l'autre, les gestionnaires souhaitent développer des connaissances sur ce secteur particulier et ouvrir à leur discipline

15. MONJARET A., « Les modistes : de l'artisan à l'artiste, les mutations d'un corps de métier à travers le contexte de production », *Ethnologie française*, n° 2, 1998, p. 235-246.

16. ZALC C., *op. cit.*

17. PERRIN C., *Entre glorification et abandon, l'État et les artisans en France (1938-1970)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007.

18. Parmi les thèses soutenues ces dernières années dans ces deux disciplines, on peut citer : RICHOMME K., *Contribution à la compréhension du système de gestion des entreprises artisanales*, thèse de doctorat, sciences de gestion, université Montpellier 1, 2000 ; PICARD C., *La dynamique d'évolution de l'entreprise artisanale à la PME : une analyse en termes de changement d'identité*, thèse de doctorat, sciences de gestion, université de Chambéry, 2000 ; et enfin : BOUAZZA A., *Ressources humaines et compétences : des logiques d'adaptation des entreprises artisanales*, thèse de doctorat, sciences économiques, université Montpellier 1, 2004.

19. PAVIS F., *Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990*, thèse de doctorat, sociologie, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2003.

de nouvelles voies d'application. La création et la multiplication de masters professionnels en gestion des entreprises artisanales en témoignent.

Mais, outre la prégnance de cette dimension appliquée, il faut insister sur le fait que la gestion prend l'entreprise artisanale comme point de départ de ses recherches, c'est-à-dire que l'artisan est pensé uniquement comme un dirigeant d'entreprise. Les conclusions d'une telle approche invitent ainsi à identifier l'artisan comme le degré zéro de l'entrepreneur, c'est-à-dire défini en négatif par rapport au chef d'entreprise : l'artisan serait sans volonté d'expansion, sans amour du pouvoir, sans goût pour le management<sup>20</sup>. Ou bien, si plus de spécificité lui est accordée (autour du savoir-faire de métier), l'entreprise artisanale est perçue comme une structure de petite taille qui sait s'adapter aux « réalités » du monde économique, aux réalités du marché, c'est-à-dire, finalement, se plier au modèle de l'entreprise<sup>21</sup>.

Or, ces recherches en gestion, centrées sur l'entreprise artisanale, produisent des « zones d'ombre » dans l'analyse, et ceci, à deux niveaux : en amont, rien est dit sur l'organisation des métiers et les transformations globales du secteur ; en aval, l'artisan lui-même est passé sous silence. Son origine sociale, ses qualifications, et plus largement, sa trajectoire professionnelle et familiale sont le plus souvent ignorées, au point qu'il devient impossible d'expliquer le mode d'accès au statut de dirigeant et même certains choix relevant de la gestion de l'entreprise. Au contraire, la recherche sociologique proposée ici, en prenant l'artisanat dans son ensemble comme objet de recherche, a pour ambition de considérer à la fois l'organisation professionnelle, l'organisation du travail au sein des entreprises et enfin les trajectoires socioprofessionnelles et familiales des artisans eux-mêmes. Cette recherche se situe à la croisée de plusieurs sociologies instituées : une sociologie des groupes professionnels, attentive au contexte législatif et institutionnel, une sociologie du travail, observant notamment la division du travail au sein des entreprises artisanales, et une sociologie de la stratification et des mobilités sociales, dans l'analyse du recrutement social des artisans. En résumé, ce travail contribue à une réflexion sur la constitution et le fonctionnement de ce groupe à travers son organisation, ses pratiques et son renouvellement.

## UN CONTEXTE FAVORABLE À UNE RECHERCHE SUR L'ARTISANAT

Les artisans méritent d'autant plus qu'on s'intéresse à eux que leur situation a fortement changé depuis les années 1980. Le contexte démographique est particulièrement propice à une recherche sur les artisans : 40 % d'entre eux ont aujourd'hui 50 ans et plus et vont partir en retraite dans les dix ans qui viennent. Le groupe est donc dans une période de fort renouvellement de ses membres. Le contexte socio-économique justifie par ailleurs l'intérêt de mener

20. Cf. BOUAZZA A., *op. cit.*

21. C'est ce qui caractérise l'« artisan opportuniste » de MARCHESNAY M. et JULIEN P.-A., *La petite entreprise*, Paris, Vuibert, 1988.

aujourd'hui une recherche approfondie sur les artisans. Les nouveaux installés du début des années 1970 enquêtés par Bernard Zarca sont les *baby-boomers* qui s'approprient aujourd'hui à prendre leur retraite. Ils sont entrés sur le marché du travail et se sont mis à leur compte dans un contexte économique plus favorable qu'aujourd'hui : ils se sont globalement installés pendant et à la fin des Trente Glorieuses, alors que les nouveaux artisans d'aujourd'hui rencontrent un environnement économique beaucoup plus hostile. Il est ainsi opportun de se demander si l'artisanat se transforme sous l'influence de cette modification de son environnement. Quelles sont les modalités d'installation aujourd'hui et qu'en est-il des modes d'accès au statut d'artisan ? C'est ainsi une perspective dynamique qu'il convient d'adopter pour observer et analyser ce groupe, c'est-à-dire qu'il conviendra d'être particulièrement attentif à ses transformations.

Le contexte législatif et institutionnel enfin s'est considérablement transformé depuis une trentaine d'années. Au niveau législatif d'abord, les critères de définition du groupe ont été modifiés. Le cadre juridique, qui définit officiellement l'entreprise artisanale, prévoit un critère maximum de 10 salariés au moment de l'inscription au répertoire informatique des métiers (RIM) ; mais le « droit de suite » accorde la possibilité d'y rester immatriculé au-delà de ce seuil. Autrement dit, peuvent aujourd'hui être officiellement considérées comme artisanales des entreprises employant 50, 100 et même davantage de salariés. Outre cette modification des critères définissant l'entreprise artisanale, une succession de textes législatifs se rapportant spécifiquement ou plus indirectement au secteur des métiers est parue ces dernières décennies dans l'objectif de favoriser l'accès à l'indépendance et l'embauche de salariés, participant ainsi à résorber le chômage de masse.

D'un point de vue institutionnel à présent, on notera à la fois la multiplication d'institutions variées rassemblant l'ensemble des représentants des artisans et l'élargissement des compétences qui leur sont accordées. À l'initiative des pouvoirs publics et des organisations représentatives des artisans, des institutions ont vu le jour au cours des années 1990, avec l'objectif clairement affiché de « développer » et « moderniser » le secteur artisanal. Les actions qui leur sont confiées portent d'abord sur l'encouragement au développement technologique et à l'innovation. Il s'agit aussi de participer à la formation des artisans et de l'ensemble des représentants décideurs (dans les chambres de métiers et de l'artisanat comme au sein des organisations professionnelles). Parmi leurs nouvelles missions figure finalement le projet de valoriser l'image de l'artisanat en direction d'un public extérieur. Alors que les artisans se structurent efficacement face aux pouvoirs publics depuis une trentaine d'années, on est tenté de faire un parallèle avec ce qui s'est joué dans le monde agricole où la « modernisation » a été orchestrée par ses représentants, comme l'ont analysé Sylvain Maresca et Patrick Champagne<sup>22</sup>. Quel impact cet encadrement technocratique produit-elle sur ses ressortissants ?

22. Cf. notamment CHAMPAGNE P. et MARESCA S., *De la succession familiale à l'installation professionnelle*, Paris, Dijon, INRA, 1986.

### ***Le point de départ : la catégorie sociale des artisans définis juridiquement***

Deux définitions de l'entreprise artisanale coexistent : une définition juridique et une définition économique. Si la première reste la définition officielle, des travaux (enquêtes d'entreprises, données fiscales, statistiques sur l'emploi) la contestent, en s'appuyant sur la seconde. Ainsi, selon la loi 96-603 du 5 juillet 1996, relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers [tenu par les chambres de métiers et de l'artisanat de chaque département] les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat » (la liste des activités y figurant a été fixée en annexe du décret n° 2006-80 du 25 janvier 2006 modifiant le décret 98-247 du 2 avril 1998). Par ailleurs, nous l'avons évoqué plus haut, depuis 1995, le « droit de suite » prévoit la possibilité de rester immatriculé au répertoire des métiers au-delà de 10 salariés.

La définition économique de l'entreprise est, quant à elle, plus restrictive. Seule l'activité principale relevant des secteurs de l'artisanat (en norme d'activités française, niveau 700) est retenue et l'effectif salarié ne doit pas dépasser le seuil de 19, qui correspond au cadre définissant les très petites entreprises (TPE). Les tenants de cette définition économique (tel que l'INSEE) reprochent à la catégorie juridique d'être trop large : en intégrant les activités secondaires, elle compte, par exemple, des entreprises commerciales qui disposent d'un service après vente (appartenant au secteur de la réparation). Mais c'est l'indétermination du nombre de salariés employés qui est surtout contestée : il ferait artificiellement grossir les effectifs des entreprises et des emplois du secteur.

Pour alimenter le débat, il est enfin indispensable d'indiquer que la définition économique a rencontré peu d'écho, quand la définition juridique bénéficie du relais très structuré des institutions représentatives du secteur. Celles-ci détiennent en effet le quasi-monopole de la production de chiffres et de discours sur l'artisanat. Il s'agit d'une rhétorique professionnelle qui se diffuse d'ailleurs bien au-delà de la sphère des artisans, par les canaux médiatiques. Ainsi, le slogan « L'artisanat, première entreprise de France », martelé depuis 1999, s'appuie sur cette catégorie officielle.

En résumé, la définition juridique est portée par les représentants des artisans qui cherchent à imposer l'image du secteur des métiers comme d'un acteur incontournable de l'économie française, tandis que la définition économique défend la possibilité de procéder à des comparaisons à l'échelle européenne par l'harmonisation des catégories d'entreprises. Dans un tel contexte, il paraîtrait plus prudent d'écarter la catégorie juridique au profit d'une autre construction des frontières du groupe. Le choix de la définition juridique en sociologie a

d'ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques, à commencer par la facilité dispensant *a priori* de devoir justifier l'arbitraire. On reproche ainsi aux chercheurs qui optent pour cette définition d'oublier la genèse de la catégorie et de prendre telles quelles des données, notamment statistiques, quasi « naturalisées<sup>23</sup> ».

Or, nous pouvons objecter en premier lieu que l'usage d'une catégorie, fût-elle juridique, n'exclut pas une reconstruction de sa genèse. Ensuite, la critique argumentée d'une catégorie ne peut pas être un travail *a priori* ; il faut, au contraire, s'en saisir et la décrire afin d'identifier ses applications et mesurer les écarts éventuels avec la réalité et les représentations des individus catégorisés. Une définition juridique n'est pas seulement une classe abstraite dans laquelle on range des objets ou des personnes. Elle peut également avoir un impact sur les représentations et sur les pratiques, au-delà du cercle de ceux qu'elle catégorise<sup>24</sup>. Si le discours des représentants de l'artisanat circule dans toute la société, par une communication institutionnelle véhiculant un certain modèle de l'entreprise, la presse se fait aussi parfois elle-même le relais de ce modèle. Or, la sociologie a pour ambition d'analyser les « faits de société », elle ne peut donc ignorer ces processus de diffusion. Il apparaît ainsi indispensable de « prendre au sérieux » cette définition juridique avec toutes les représentations et les pratiques qu'elle engendre. Il sera donc question, à travers cet ouvrage, de penser la constitution du groupe, puis ce qui concourt à le faire exister, à le représenter<sup>25</sup>. Il s'agira aussi, d'explorer la question classique en sociologie des frontières extérieures et intérieures du groupe.

Mais, plus que les entreprises artisanales définies de façon juridique, le point de départ de cette enquête porte sur les artisans inscrits au répertoire informatique des métiers (RIM). Nous considérerons comme artisans ceux qui sont inscrits au RIM, quelle que soit leur activité<sup>26</sup>.

23. HÉRAN F., « L'Assise statistique de la sociologie », *Économie et statistique*, n° 168, 1984, p. 23-35.

24. Une enquête sur l'artisanat, menée auprès de collégiens, m'a en effet révélé l'impact des représentations des catégories officielles qui ont un relais médiatique. La réaction spontanée la plus souvent recueillie était la suivante : « L'artisanat ? Ah oui, c'est la première entreprise de France, c'est ça ? »

25. Sur cette question de la formation des groupes comme produit d'un processus de construction sociale, on peut notamment citer quelques travaux de référence, qui ont nourri ma réflexion : DESROSIÈRES A. et THÉVENOT L., *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La Découverte, 1988, ou encore BOLTANSKI L., *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1982.

26. Une distinction existe en vérité entre dirigeant d'entreprise artisanale (c'est-à-dire immatriculée au RIM) et la qualité d'artisan, qui est une certification professionnelle ; autrement dit, on peut être à la tête d'une entreprise artisanale sans être officiellement reconnu comme artisan. Cependant, cette distinction ne semble pas très pertinente puisque cette qualité d'artisan n'oppose pas strictement homme de métier qualifié et entrepreneur sans diplôme professionnel ; les conditions d'attribution de la qualité d'artisan sont, en effet, soit d'être titulaire d'un diplôme professionnel (CAP, BEP) ou d'un titre homologué de même niveau (dans le métier exercé ou un métier connexe), soit de justifier d'une immatriculation au RIM ou au registre du commerce et des sociétés (RCS) dans l'exercice de l'activité

L'artisanat rassemble officiellement plus de 250 métiers inscrits dans des secteurs d'activité fort variés. Quel rapport entre un boulanger, un maçon, un chauffeur de taxi ou encore un artisan céramiste ? Est-il pertinent de les considérer « de la même façon » en dépit de leur inévitable singularité ? Parce que c'est la catégorie officielle des artisans (et sa genèse) qu'il convient d'analyser, il est apparu nécessaire de ne pas sélectionner, au départ, quelques métiers jugés représentatifs. C'est le groupe professionnel, mais aussi le statut d'artisan (situé précisément dans le système productif et dans la stratification sociale) qu'il faut interroger avant tout. Alors qu'il décidait d'étudier l'apprentissage par diplômes et niveaux de formation, plutôt que par métier ou secteur d'activité, Gilles Moreau soulignait aussi sa conscience de s'exposer à cette « critique habituelle » consistant à mettre en exergue les spécificités de métier<sup>27</sup>. Mais, sans nier la réalité effective des différences entre métiers, il justifiait pareillement l'importance de considérer avant tout le statut d'apprenti. De la même façon, enquêtant les petits commerçants en France, Claire Zalc insiste sur l'importance de considérer le monde de la boutique dans son ensemble en prenant en compte la diversité des professions qui le composent pour mieux saisir les divers chemins qui mènent à l'indépendance<sup>28</sup>.

Ce n'est cependant pas la seule raison qui m'ait poussé à choisir de ne pas choisir certains métiers en particulier. Cette option a en effet l'avantage de privilégier les comparaisons. Il ne s'agit pas d'ignorer les différences d'un métier à l'autre mais, au contraire, de chercher les différences dans les dimensions communes à l'ensemble, car comme nous l'enseigne Everett Hughes, « si l'on s'entiche excessivement d'un métier particulier, on risque de le décrire dans des termes qui suggèrent qu'il n'est pas comparable aux autres<sup>29</sup> ». Un autre écueil consisterait, à l'inverse, à généraliser une caractéristique qui lui est propre sans l'avoir comparée à d'autres.

Mais, la principale raison pour laquelle je n'ai pas étudié quelques métiers en particulier repose sur mon choix d'observation des artisans. J'ai souhaité privilégier les zones d'ancrage des artisans plutôt que les métiers, c'est-à-dire prendre l'environnement réel (local) des artisans comme cadre d'observation. Pour sélectionner mes interviewés, je me suis effectivement refusée à procéder par tirage au sort car ce type d'échantillonnage atomise les enquêtés en les séparant de leur espace réel de vie et de travail. Au contraire, j'ai sélectionné des communes dans lesquelles j'ai rencontré les artisans qui y travaillent, y demeurent souvent et y nouent des relations d'interconnaissances qu'il m'a été possible d'observer.

---

d'au moins 6 années (ce qui n'implique pas nécessairement d'être détenteur d'une qualification professionnelle).

27. MOREAU G., *Le monde apprenti*, Paris, La Dispute, 2003, p. 16.

28. ZALC C., *op. cit.*

29. HUGHES E. *Le regard sociologique. Essais choisis*, textes rassemblés et présentés par CHAPOULIE J.-M., Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, p. 127.

## Croisement d'échelles

Si le point de départ de cette enquête repose sur la catégorie des artisans définis juridiquement, l'étendue de l'objet de recherche la dépasse amplement. J'ai effectivement fait le choix d'une vision très large car ce groupe reste relativement inexploré. Afin d'analyser l'évolution, depuis les années 1970-1980, de l'organisation professionnelle de l'artisanat, l'organisation du travail au sein des entreprises et le recrutement des artisans, j'ai donc opté pour une observation des changements à plusieurs échelles (macro, méso et micro), en multipliant la variété des données. Ce « jeu d'échelle », pour reprendre l'expression de Jacques Revel, est un choix à la fois méthodologique et théorique<sup>30</sup>. Il vise à multiplier les contextes pour enrichir l'analyse d'une réalité sociale, en articulant le plus grand nombre de propriétés sociales<sup>31</sup>.

À un niveau global d'abord, au niveau du groupe professionnel, j'ai tenté de saisir l'évolution du cadre national définissant l'exercice légal de l'activité. Cette analyse repose principalement sur un travail de documentation. Il s'agit d'une attention à la législation relative au secteur des métiers et d'une consultation systématique de la presse spécialisée, portant sur l'artisanat dans son ensemble<sup>32</sup>. De manière moins systématique, la presse professionnelle a été explorée<sup>33</sup> et la communication institutionnelle rigoureusement étudiée (qu'il s'agisse de livres, posters, publicités audio et vidéo ou de salons professionnels). J'ai aussi observé diverses rencontres à l'échelle nationale. En Loire-Atlantique, j'ai suivi les dispositifs spécifiques mis en place par les acteurs locaux, qu'il s'agisse des institutions représentatives de l'artisanat comme la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), diverses organisations professionnelles ainsi que des communes, communautés de communes et conseils de développement de pays. J'ai mené des entretiens formels ou informels avec différents membres de ces institutions et, parallèlement, suivi des rassemblements à l'échelle locale (réunions, salons...). *Métiers Atlantique*, le magazine de la CMA LA a, parallèlement, été régulièrement consulté.

30. REVEL J. (dir.), *Jeux d'échelle, la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Le Seuil/Gallimard, 1996.

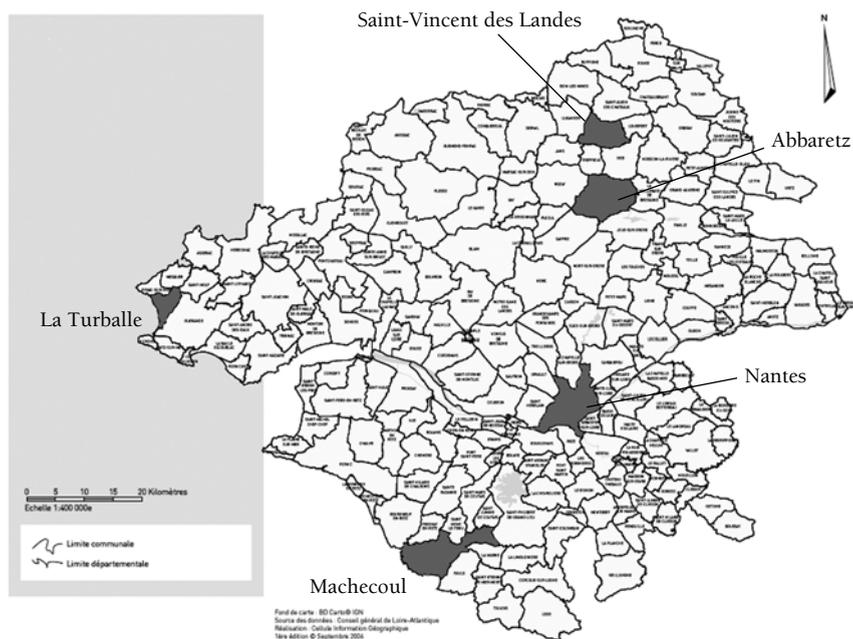
31. Le choix du jeu d'échelle est aussi le parti pris de Claire Zalc qui l'a adopté pour rendre compte des effets de la loi sur les histoires individuelles, à la croisée d'échelles nationale, départementale et de celle du quartier. Cf. : ZALC C., *op. cit.*

32. Ont été examinés « la brève » de l'Union professionnelle artisanale (UPA), unique organisation professionnelle représentative de tous les secteurs de l'artisanat, diffusée chaque mois via une « mailing list » et l'« ISM-doc », bulletin bibliographique signalant des documents (articles, études, rapports, ouvrages...) sélectionnés par le centre de documentation de l'Institut supérieur des métiers (ISM).

33. Notamment le *Bâtiment artisanal (BA)* : ce mensuel destiné aux professionnels du bâtiment est l'organe d'expression de la Confédération de l'artisanat des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), principale organisation professionnelle de l'artisanat du bâtiment.

À partir du répertoire informatique des métiers (RIM), j'ai mené un travail de comparaison des activités de deux sous-populations : ceux que je qualifie de « sortants » (les 50 ans et plus) et d'« entrants » (immatriculés au RIM depuis 2002) dans cinq communes que j'ai sélectionnées pour la variété de situations qu'elles offraient :

- Nantes d'abord, métropole régionale, disposant d'une densité artisanale plutôt faible, comme toutes les villes, réunit des artisans qui sont, en moyenne, plus jeunes qu'ailleurs dans le département ;
- Machecoul se situe à proximité de la Vendée, qui compte parmi les départements français où la densité artisanale est la plus forte ; c'est une petite ville centre de moins de 5 500 habitants située à 40 km au sud de Nantes ;
- port de pêche et station balnéaire, La Turballe, rassemble environ 4 000 habitants et voit se multiplier la construction de résidences secondaires ;
- enfin, Abbaretz et Saint-Vincent-des-Landes, situées au nord du département, s'inscrivent en zone rurale. Ce sont deux petites communes de moins de 1 500 habitants où plus de la moitié des artisans qui y résident sont âgés de plus de 50 ans.



Refusant de réduire l'évolution de l'artisanat à des données chiffrées, j'ai souhaité donner la parole aux artisans et laisser la place à la compréhension

de leurs logiques d'action. Ce recours à la micro-analyse se veut clairement le moyen d'une prise de distance avec le modèle communément accepté, c'est-à-dire le cadre macrosociologique. M'intéressant ainsi à l'organisation du travail au sein des entreprises et aux pratiques professionnelles effectives, je suis allée à la rencontre des dirigeants d'entreprises artisanales dans les communes préalablement sélectionnées. J'ai souhaité qu'aucune institution représentative des artisans ne me fournisse elle-même un *listing* de personnes à interviewer, afin de neutraliser les biais éventuels : le risque majeur était de rencontrer des artisans plus proches des institutions représentatives de l'artisanat qu'ils ne le sont globalement. Aussi ai-je contacté l'ensemble des sortants (là encore artisans âgés de 50 ans et plus) et des entrants (cette fois immatriculés au RIM depuis 3 à 5 ans<sup>34</sup>) des petites communes sélectionnées et mené des entretiens avec tous ceux qui acceptaient de me recevoir. S'agissant de Nantes, il a, bien sûr, été indispensable de procéder à un échantillonnage ; mes entretiens ne relèvent pas d'une représentativité de l'artisanat nantais, mais ont l'ambition d'élargir la variété des cas rencontrés. Je me suis ainsi penchée sur la situation des chefs d'entreprises dont l'activité est classée dans les « Biens et services industriels » (BSI) : il s'agit d'entreprises semi-industrielles de l'agglomération nantaise qui emploient souvent un nombre de salariés supérieur à la moyenne des entreprises artisanales. J'ai ensuite interviewé des dirigeants en photographie et réparation automobile, deux secteurs en forte mutation. La réparation informatique et le nettoyage de locaux ont été choisis car ils rassemblent une part importante des plus récentes immatriculations au RIM. Enfin, la boulangerie, activité artisanale de l'alimentation qui résiste le mieux face à l'industrialisation et à la grande distribution, a été enquêtée. J'ai clôturé ma période de recueil de données lorsque j'ai estimé que des trajectoires supplémentaires n'offriraient pas plus d'éclairage à la variété de cas déjà rassemblés. J'ai donc récolté près de 90 trajectoires de sortants et d'entrants.

Reçue au cœur des ateliers, dans le bureau du dirigeant ou à son domicile, je me suis intéressée à la question des relations aux salariés, aux fournisseurs et à la clientèle. Chaque série d'acteurs n'a pas forcément été directement interviewée, cependant, les rapports entretenus entre eux et les artisans ont été interrogés<sup>35</sup>.

34. Comme il existe un *turn-over* important chez les artisans, le seuil minimum de trois ans permet de garantir une certaine « stabilité ». On considère en effet que les trois premières années d'existence sont les plus fragiles, notamment pour des questions de gestion financière : puisqu'on ne connaît pas les bénéfices réels les premières années, le montant des cotisations sociales est forfaitaire ; il y a ensuite une régularisation la deuxième, puis la troisième année, souvent fatale à la petite entreprise.

35. Bien qu'acteurs incontournables du monde des artisans, les salariés de l'artisanat n'ont pas été enquêtés directement. Cependant, leur présence figure, bien entendu, dans l'observation de l'organisation du travail et sur la question du renouvellement des artisans. Parce qu'ils méritent une recherche qui leur soit entièrement consacrée, j'ai donc préféré, sans les ignorer dans le fonctionnement de la sphère des artisans, ne pas interviewer de salariés de l'artisanat en particulier.

Mais, au-delà de l'espace de travail, il importe de ne pas négliger l'univers familial et social de l'artisan, qui est aussi un fils, un mari, un père, ou un voisin... Outre le récit des principaux événements professionnels et familiaux de l'enquêté, j'ai collecté des informations sur les ascendants (parents systématiquement et grands-parents parfois), les collatéraux (dans la plupart des cas) et les descendants. J'ai ainsi mené une étude qualitative en étant attentive aux dispositions acquises tout au long de la trajectoire (en les replaçant dans leur contexte historique et localisé) et aux conditions de leurs actualisations<sup>36</sup>. Ce travail empirique a été guidé par la volonté de « suivre des itinéraires individuels qui font apparaître la multiplicité des expériences, la pluralité de leurs contextes de référence, [et d'accepter] les contradictions internes et externes dont elles sont porteuses<sup>37</sup> ». Pour finir, j'ai eu recours à des enquêtes statistiques d'envergure (enquête FQP de l'INSEE...) afin de mettre en perspective les données relatives à l'origine sociale et à la qualification de mes enquêtés, mais également au contexte démographique de leur commune de résidence.

Il semble enfin nécessaire de justifier le choix de la principale méthodologie retenue, à savoir l'entretien. Au regard du nombre de cas recherchés, la méthode du recueil de données par questionnaire pouvait sembler *a priori* plus appropriée. Or, elle risquait de conduire à deux principaux écueils : d'un côté, « passer à côté » de données qualitatives « exemplaires » éclairant la trajectoire, de l'autre, accentuer la méfiance d'une population qui ne se laisse d'ordinaire pas facilement observer. Souhaitant être attentive à l'acquisition de dispositions tout au long de la trajectoire, il était d'abord indispensable d'établir une confiance suffisante pour « libérer la parole » des enquêtés et leur offrir l'opportunité d'exprimer toutes sortes d'anecdotes, qui donnent souvent certaines « clés de compréhension » de leur parcours. Mais le choix de l'entretien, comme principal outil de recueil de données empiriques, repose aussi sur la spécificité de la population enquêtée. Ma proximité sociale avec le groupe m'a rendu sensible à ces points de détails qui visent à établir un échange le plus équilibré possible en situation d'entretien. Je sais ainsi combien les gens de métier privilégient les rapports directs ; il m'était donc indispensable de les rencontrer en face à face, à la fois pour qu'ils acceptent un rendez-vous, mais aussi pour qu'ils « jouent le jeu » de l'entretien, c'est-à-dire qu'ils transmettent, avec le moins de réserve possible, le récit de leurs pratiques et de leurs représentations. Leur rapport à l'écrit est souvent associé à un souvenir plus ou moins humiliant de l'école ; aussi, toute collecte d'information passant par l'écrit (même comme intermédiaire, l'enquêteur inscrivant lui-même les réponses sur un questionnaire) est, de préférence, à proscrire. Plus généralement, leur méfiance à l'égard des intellectuels, assez souvent perçus comme des « fainéants », m'a conduite à adopter de prudentes stratégies de présentation de

36. Cf. les recommandations méthodologiques et analytiques proposées par Bernard Lahire : LAHIRE B., *L'homme pluriel, les ressorts de l'action*, Paris, Armand Colin, 2005.

37. REVEL J., *op. cit.*, p. 22.

soi. Ainsi, j'entrais en contact avec eux le plus possible en allant directement à leur rencontre plutôt qu'en téléphonant au préalable. Je me présentais comme une étudiante, sans préciser mon niveau d'études et, le moins souvent, ma discipline. Je mettais en avant le côté « jeune étudiante », pour tenter de rééquilibrer l'échange avec « ces hommes de métier et d'expérience ». Et, lorsqu'à l'issue des entretiens, je les remerciais de m'avoir accordé de leur temps, beaucoup me faisaient cette réponse : « C'est normal, nous aussi on aimerait que nos enfants soient accueillis. » S'agissant des profils plus entrepreneuriaux (que je pouvais deviner notamment par le nombre de salariés employés ou par l'existence d'un secrétariat), il était nécessaire de modifier cette présentation de soi, au risque de se voir refuser un entretien. J'avais, au contraire, tous les gages de « respectabilité » nécessaires (« sociologue », « thèse de doctorat », « allocataire du ministère de la Recherche »...), afin de convaincre mes interlocuteurs qu'ils ne « perdraient pas leur temps » en m'accordant un entretien. Pour les nouveaux installés enfin, l'acceptation des entretiens se faisait davantage sur le mode de la « solidarité générationnelle » : « Si on peut s'aider entre nous ! »

Attentifs aux transformations qui ont eu lieu depuis une trentaine d'années, nous chercherons, dans une première partie, à percer l'énigme de l'artisanat. Le premier chapitre sera l'occasion de faire un retour législatif sur la constitution du secteur des métiers, puis de cerner les activités des institutions représentatives de ce groupe. Nous ferons ensuite un détour par les chiffres pour mesurer ce que l'artisanat représente et ce que les statistiques agrégeant les réalités variées nous masquent. Nous tenterons ainsi de savoir si l'artisanat constitue un secteur dynamique et homogène comme se plaît à l'énoncer la rhétorique professionnelle. Le troisième chapitre nous offrira l'occasion de passer le seuil des ateliers afin de caractériser l'organisation du travail artisanal et le cheminement socio-professionnel de ses membres. Grâce à ces connaissances du contexte artisanal, nous serons en mesure d'apprécier les trajectoires individuelles d'artisans, les ressources dont ils disposent et les motifs avancés pour justifier leurs parcours et raconter leur rapport au monde. Le chapitre IV retracera ainsi les trajectoires d'hommes de métier socialisés dès le plus jeunes âge dans le monde artisanal, puis le chapitre V laissera la parole aux reconvertis qui ne se destinaient pas à une carrière d'artisans qu'ils ont embrassé plus tardivement que les hommes de métier.